

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-9 du 18 Janvier 1980

portant mise à la retraite du Général
de Brigade Paul-Emile de SOUZA à
compter du 1er Avril 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'ordonnance n° 78-39 du 26 Octobre 1978 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'ordonnance n° 63/PR du 29 Décembre 1966 portant Code des pensions Civiles et militaires de Retraites et les textes modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 80-8 du 18 Janvier 1980 portant nomination du Camarade Colonel Paul-Emile de SOUZA au grade de Général de Brigade ;

SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 Janvier 1980 ;

DECRETE :

Article 1er. - Est admis à la retraite à titre d'ancienneté pour compter du 1er Avril 1980, le Camarade Général de Brigade Paul-Emile de SOUZA des Forces Armées Populaires du Bénin.

Article 2. - L'intéressé bénéficie d'une permission libérable de trois mois valable du 1er Janvier au 31 Mars 1980 inclus.

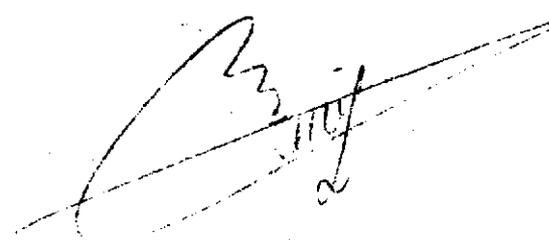
Article 3.- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 18 Janvier 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat chargé de l'intérim,


Barthélémy OHOUE

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4 DC Mil 8 DSI 8 EMGFAP 8 EMFDN-
EMFSP 8 Intéressé 1 SGG4 SPD 2 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 DB-DCF 8 Solde-Trésor-DI 12 CNR 2 Ministères 15 BN-
UNB-FASJEP 6 BCP 2 JORPB 1.-